

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

INFOGRAPHIE – CREATION ET RETOUCHE GRAPHIQUE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

DOMAINE : SCIENCES DE L'INGENIEUR ET TECHNOLOGIE

<p>CODE : 75 67 41 U31 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 710 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 12 juillet 2007,
sur avis conforme du Conseil général**

INFOGRAPHIE – CREATION ET RETOUCHE GRAPHIQUE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de développer des compétences générales et transférables pour :
 - ◆ tenir compte des contraintes esthétiques et techniques de l'information ;
 - ◆ prendre des décisions et les assumer dans le cadre d'une production donnée ;
- ◆ de développer une « culture qualité » dans l'expression graphique ;
- ◆ d'acquérir des techniques pour créer et retoucher des images en tenant compte de critères esthétiques, culturels et techniques ;
- ◆ d'utiliser d'une manière appropriée le matériel informatique mis à sa disposition ;
- ◆ de justifier la nécessité de soumettre à des procédures de contrôle simultanées les différentes opérations à mettre en œuvre (développer son sens de l'anticipation et son intelligence pratique).

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

en français

- ◆ résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général, les critiquer ;
- ◆ produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement, ... (des documents d'informations pouvant être mis à sa disposition) ;

en mathématique

- ◆ problèmes de proportionnalité, fonctions polynomiales du premier degré et leur graphe, équations et inéquations du premier degré à une inconnue ;
- ◆ fonctions polynomiales du deuxième degré et leur graphe, équations et inéquations du deuxième degré à une inconnue, identités remarquables.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Le certificat d'enseignement secondaire supérieur (C.E.S.S.).
Le CESS à orientation artistique est toutefois recommandé.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, *en se servant d'un équipement informatique, en respectant les procédures de sécurité du matériel y compris des périphériques et des fichiers et en respectant les critères de qualité professionnelle prédéfinis* :

- ◆ de récupérer et d'intégrer une illustration ou une image ;
- ◆ de produire un document graphique de qualité professionnelle ;
- ◆ de justifier les stratégies et méthodes utilisées.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de créativité,
- ◆ la qualité esthétique,
- ◆ la maîtrise de la production,
- ◆ l'adéquation des méthodes techniques.

4. PROGRAMME

l'étudiant sera capable :

en justifiant ses choix techniques et esthétiques, en se servant d'un équipement informatique, en respectant les procédures de sécurité du matériel y compris des périphériques et des fichiers et en respectant les critères de qualité professionnelle prédéfinis :

- ◆ de sélectionner une image afin de la numériser ;
- ◆ de récupérer une image par un système informatisé tel que scanner, etc. ;
- ◆ de modifier une image (à titre indicatif : supprimer ou ajouter un élément de l'image,...) ;
- ◆ d'équilibrer et d'harmoniser les couleurs de l'image ;
- ◆ de définir anticipativement le format et la résolution la plus judicieuse du fichier en fonction de sa destination ultérieure ;
- ◆ de créer et de transformer des fichiers de type BITMAP ;
- ◆ de produire un document graphique de qualité professionnelle ;
- ◆ de justifier ses choix, ses méthodes et notamment en dégager les avantages, possibilités et limites, selon des critères de qualité de gestion informatisée (volume, ...) ;
- ◆ d'intégrer une image choisie dans différentes productions en appliquant les techniques les plus judicieuses ;

en tenant compte de la destination du fichier :

- ◆ de composer et de retoucher un document graphique en veillant à respecter les critères de qualité professionnelle pour des opérations simples ;
- ◆ de justifier ses choix techniques et graphiques des documents produits.

5. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours « Création et retouche graphique : laboratoire », il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de deux étudiants par poste de travail et 24 étudiants par groupe.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Création et retouche graphique : laboratoire	CT	S	96
7.2. Part d'autonomie		P	24
Total des périodes			120